

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/03/2023

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MOUREZ Thierry, MICHAUD Luc, MILLET Damien, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusé : BRETIN Anthony.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

Préambule

Une délibération non inscrite à l'ordre du jour, relative à la révision du prix des concessions du Columbarium, doit être abordée. Les 9 présents acceptent à l'unanimité qu'elle soit discutée pendant la séance.

*** - Délibération non prévue, révision du prix des concessions du Columbarium**

Sujet abordé plusieurs fois ces derniers mois, le mode de calcul du prix de la concession en Columbarium évolue dans le sens d'une meilleure équité avec l'inhumation en caveau où le montant des travaux de marbrerie s'ajoutent au tarif de la concession pluriannuelle.

Le coût de la mise en place d'une nouvelle série de 6 cases au Columbarium, jusqu'ici supporté par la commune, est maintenant réparti à part égale, soit environ 715 € HT par case. Et la concession s'y établit sur une base unique de 50 ans.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal approuve le nouveau mode de calcul de la concession au Columbarium, et fixe le tarif à 800 € pour une durée de cinquante ans.

1 - Contrat employé municipal

Le contrat à durée déterminée de 3 ans qui lie Quentin Répécaud à sa mission d'entretien du territoire communal arrive à échéance au mois de mai prochain. Avant une prise de décision prochaine sur les suites à donner à cette mission, les membres du Conseil Municipal et le principal intéressé prennent connaissance des solutions offertes par l'actuelle législation du travail pour les collectivités territoriales:

- nouveau (et ultime) CDD de 3 ans, qui ouvre la possibilité d'un CDI à l'issue des 6 ans de CDD,
- ou parcours de titularisation dans la fonction publique, avec une phase de stagiaire d'une durée de 12 mois.

Les indices de salaire et possibilités d'avancement sont détaillées pour les deux éventualités. Procurant chacune avantages et inconvénients à chacune des deux parties, un délai de réflexion s'impose, tant à la commune qu'à l'employé communal.

2 - Délibération de délégation d'autorisation de modification budgétaire via la M57

La nouvelle nomenclature comptable des collectivités publiques (M57) n'autorise plus l'inscription au budget de postes de dépenses imprévues. Elle ouvre en revanche la possibilité au maire ou au président d'EPCI d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre par certificat administratif en cas de besoin ponctuel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Si la nomenclature M57 facilite ainsi la gestion des finances communales - en permettant d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition entre chapitres - cette possibilité doit être prévue par une délibération préalable.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M57.

3 - Information sur la préparation du budget primitif 2023

La séance de travail relative à la préparation du budget primitif, et sa présentation au conseiller de la Trésorerie Principale dédié à la commune, mettent en évidence des éléments prépondérants :

- l'augmentation généralisée des prix liée à la crise actuelle, ainsi que l'importante progression de la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours, impacte fortement les dépenses de fonctionnement qui passent de 211.000 € en 2022 à environ 240.000 € dans le budget prévisionnel 2023 (+ 30.000, soit une augmentation supérieure à 14 %)
- côté recettes, des ventes de bois très correctes laissent augurer un apport d'environ 30.000 € plutôt bienvenu
- le budget prévisionnel dégage une marge d'environ 45.000 € qui pourrait donc être utilisée à des fins de réalisation de projets
- une gestion prudente, également préconisée par la Trésorerie Principale, recommande de conserver une marge de manœuvre d'environ 25.000 € (+/- 10 % des prévisions de dépenses de fonctionnement).

4 - Travaux et projets engagés en 2023

Considérés prioritaires et déjà engagés sur 2023, et donc déjà intégrés au budget prévisionnel, seront réalisés cette année :

- la réfection des écoulements d'eaux pluviales pour leur passage sous la route de Rosnay à proximité de l'antenne relais, travaux programmés courant mars, pour 15.306 € TTC
- l'enfouissement des réseaux aériens électricité et télécom rue du Quart d'Amont, pour environ 15.000 € TTC
- la mise en place d'un ensemble de 6 nouvelles cases au Columbarium, pour 5.100 € TTC.

Concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie et la mise aux normes des équipements manquants ou non conformes, une somme de 5.000 € doit être budgétée cette année. Et l'installation de 4 réservoirs souples à Rosnay, pour un total prévisionnel provisoire de 25.000 € chacun, fera l'objet d'un plan d'investissement pluriannuel.

Des demandes d'actualisation des devis vont être adressées aux prestataires pour envisager les possibilités de réalisation en 2023 de la réfection terminale du mur Ouest du Cimetière, des aménagements de l'aire de jeux, ...

5 - Questions diverses

MAIRIE

Elagage des bordures des bois communaux, les travaux forestiers ont été réalisés par l'entreprise Fourtier, montant 456 € TTC.

CoFor, la commune décline la sollicitation d'adhésion à l'association des Communes Forestières.

Compétence adressage obligatoire, les opérations de vérification, mise à jour, et dépôt en ligne, des dénominations des rues et numérotations des habitations sont menées efficacement par Léa Fayen dans le cadre de son stage de classe de troisième.

Formations AMJ, les élus sont informés d'une nouvelle session des formations proposées par l'Association des Maires du Jura.

Piégeage, des autorisations de piégeage et de tir ont été délivrées à l'Association des Piégeurs du Jura et aux chasseurs pour contrer la prolifération des ragondins aux abords du ruisseau "le Serin".

VIE DE VILLAGE

Salle des associations, maintenant opérationnelle, la salle et son utilisation par les associations du village sera gérée par le Foyer Rural. A cette fin, et pour définir précisément les obligations de l'association (entretien, assurance, etc...), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention inhérente (abstention de Damien Millet).

Journée Citoyenne, l'organisation de différentes opérations d'entretien du territoire communal est envisagée courant mai. Destinée également à créer et entretenir du lien social, cette journée s'effectuera dans un cadre associatif et la commune apportera son soutien logistique.

STRUCTURES EXTERIEURES

Fibre optique, les propositions d'implantation des différents équipements qui doivent permettre le cheminement de la fibre sont parfois mal acceptées par les propriétaires concernés. Si l'impact visuel de ces équipements peut être déplorable, un refus d'installation interdit l'accès à la fibre aux habitations situées dans le prolongement de son parcours. Arrangements et concessions peuvent apporter des solutions pour permettre un accès à la fibre à l'ensemble de la population...

SIDEC rue du Quart d'Amont, l'enfouissement des réseaux aériens, rendu possible par la nécessité de les renforcer et l'importante implication financière du syndicat, est en préparation. Les prévisions d'intervention sont progressivement détaillées et affinées.

Eclairage public, la programmation des horaires d'allumage montre des signes de vétusté et les dérèglements surviennent de façon aléatoire. Une modernisation des horloges, devenant pilotables à distance par une application sur téléphone mobile, en partie subventionnée par le SIDEC, est à l'étude.

Assainissement, le SIA du Val Serin s'efforce d'obtenir un meilleur rendement de la station d'épuration et de s'inscrire plus justement dans le cadre des dispositions légales, dont certaines conditionnent l'accès aux aides financières. Ainsi, la campagne de test à la fumée au mois de décembre dernier a révélé un certain nombre de branchements non conformes, où les eaux de pluie rejoignent le réseau des eaux usées et perturbent l'efficacité de la station, qui doivent être refaits.

C'est maintenant le stockage des boues, obligation légale, et dont l'étude de faisabilité se précise, qui doit mener à la construction de bacs de rhyzocompostage à proximité.

Budget intercommunal, encore dans l'attente des documents comptables définissant le budget prévisionnel 2023 qui doit être voté prochainement, le délégué communautaire interroge les membres du Conseil Municipal quant au positionnement qu'il devra alors prendre, au nom de la commune, sur des finances intercommunales qui semblent devoir, cette année encore, faire appel à l'emprunt.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 avril 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 15.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 09/03/2023

Le Maire, Luc MICHAUD.

